



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2008 des actionnaires

le mardi 4 mars 2008, à 10h30 (ouverture des portes à 09h30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté du Swissôtel «Le Plaza»), Bâle.

L'Assemblée générale ordinaire se déroulera en langue allemande.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel (y compris du rapport de rémunération), des comptes annuels et des comptes consolidés 2007

Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel (y compris du rapport de rémunération), des comptes annuels et des comptes consolidés 2007.

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

3. Décision relative à l'affectation du bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice 2007 CHF 4 237 700 323

Solde reporté de l'exercice précédent CHF 520 281

Total du bénéfice résultant du bilan CHF 4 238 220 604

Proposition du conseil d'administration: distribution d'un dividende ordinaire de CHF 4,60 (CHF 3,40 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance CHF 3 967 788 420

Affectation à la réserve facultative CHF 268 600 000

Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan CHF 4 236 388 420

Report à nouveau CHF 1 832 184

4. Modification des statuts

Décision relative à l'amendement de l'obligation s'appliquant au lieu de résidence et à la nationalité des membres du Conseil d'administration, et relative au raccourcissement, de quatre à trois ans, de la durée du mandat des membres du Conseil d'administration, par modification des statuts §18 al. 1 et 2:

Proposition du Conseil d'administration: approbation de la modification des statuts.

Ancienne version:

Nouvelle version:

§18 al. 1	Le Conseil d'administration se compose d'au moins sept membres. La majorité doit se composer de personnes qui ont leur domicile en Suisse et sont de nationalité suisse.	§18 al. 1	Le Conseil d'administration se compose d'au moins sept membres.
al. 2	Le Conseil d'administration est élu pour une période de quatre ans, l'année étant définie comme la période comprise entre le jour d'une assemblée générale ordinaire et le jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. Tous les ans, une partie du Conseil d'administration est élue.	al. 2	Le Conseil d'administration est élu pour une période de trois ans, l'année étant définie comme la période comprise entre le jour d'une assemblée générale ordinaire et le jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. Tous les ans, une partie du Conseil d'administration est élue.

5. Elections au Conseil d'administration (chaque élection a lieu séparément)

Proposition du Conseil d'administration:

5.1 Réélection de Monsieur le Professeur Bruno Gehrig au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire.

5.2 Réélection de Monsieur Lodewijk J.R. de Vink au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire.

5.3 Réélection de Monsieur Walter Frey au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire.

5.4 Réélection de Monsieur le Docteur Andreas Oeri au Conseil d'administration pour la durée de mandat statutaire.

6. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Proposition du Conseil d'administration: réélection de KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2008.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au jeudi 28 février 2008 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit en appelant notre société (tél.: 055 617 37 32; fax: 055 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire en Suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions. Comme il est précisé au §12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retransmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion, le rapport de l'organe de révision et le rapport du réviseur des comptes consolidés sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 5 février 2008 au siège de notre société à Bâle ou peuvent être consultés sur l'internet à l'adresse suivante: <http://www.roche.com/home/figures.htm>.

A partir de cette date, ces documents pourront également être commandés auprès de notre société (fax: 061 688 43 43).

Procurations

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Pour l'octroi d'une procuration, il suffit de signer les cartes d'entrée et de les remettre au mandataire. Les actionnaires peuvent aussi, en particulier, se faire représenter par leur banque ou leur gérant de fortune professionnel comme représentant dépositaire ou par le représentant indépendant.

La BDO Visura, Münchensteinerstrasse 43, 4052 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. La procuration et les instructions doivent être transmises directement au représentant indépendant par l'actionnaire. Si vous décidez de déléguer une procuration pour l'exercice du droit de vote à la BDO Visura, celle-ci exercera ce droit de vote dans le sens d'une approbation des propositions du Conseil d'administration, sauf avis contraire de votre part, communiqué par écrit. Ceci est spécialement valable pour toutes propositions supplémentaires soumises lors de l'Assemblée générale.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés d'informer la société du nombre des actions qu'ils représentent dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 4 mars 2008 au contrôle d'entrée de l'Assemblée générale.

Bâle, le 5 février 2008

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Franz B. Humer